



La Charte de la laïcité dans les services publics

Le saviez-vous ? La Charte de la laïcité dans les services publics a été actualisée. Elle rappelle ce qu'est le principe de laïcité issu de la loi du 9 décembre 1905, et ce qu'il implique pour les agents du service public et pour les usagers du service public.

Cette charte doit être exposée de manière visible dans l'ensemble des services publics.

Pour télécharger la Charte de la laïcité dans les services publics pour l'afficher dans vos locaux, rendez-vous sur : **www.laicite.gouv.fr**